

**ARTICLE 31 DE LA NOMENCLATURE :
METHODES DE CALCUL D'AUDITION MINIMUM REQUIS POUR DES
APPAREILLAGES AUDITIFS**

Selon les §§ 3 et 4 de l'article 31 de la nomenclature des prestations de santé, un gain d'audition minimum doit être démontré pour avoir droit au remboursement.

§ 3. Le rapport du test avec l'appareil monaural doit démontrer un gain auditif d'au moins 5 dB à l'indice vocal ou un gain de 5% d'intelligibilité sans adjonction d'une source sonore. «

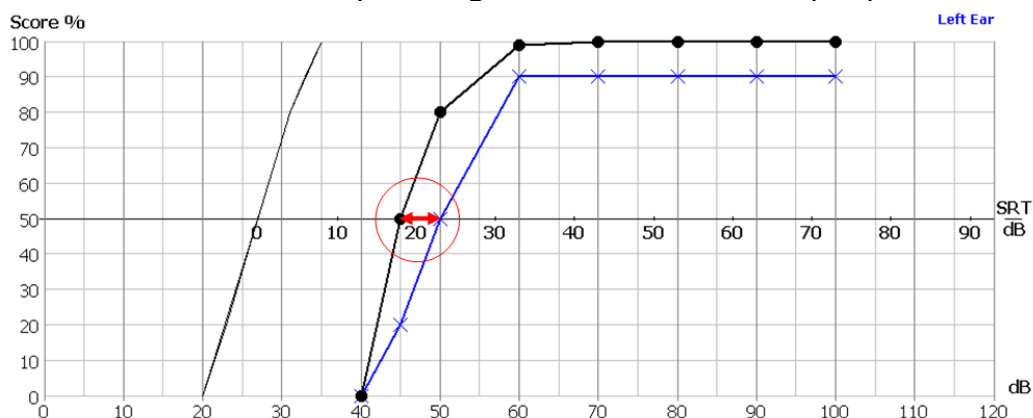
§ 4. Le rapport du test avec l'appareillage bilatéral stéréophonique doit démontrer :

- un gain auditif d'au moins 5 dB à l'indice vocal ou un gain de 5% d'intelligibilité sans adjonction d'une source sonore par rapport à l'appareil monaural avec lequel les meilleures performances sont obtenues ;
- ...

Comment calculer ces différences de gain ?

1) Calcul du gain auditif en dB à l'indice vocal

Pour le calcul de l'indice vocal, il n'y a qu'une seule méthode : la comparaison de l'endroit où les courbes coupent la ligne des 50%. Dans l'exemple qui suit :



La courbe bleue (x) passe la ligne des 50% à 23 dB SRT et la noire (●) à 18 dB SRT. Dans ce cas, le gain à l'indice vocal est de 5 dB.

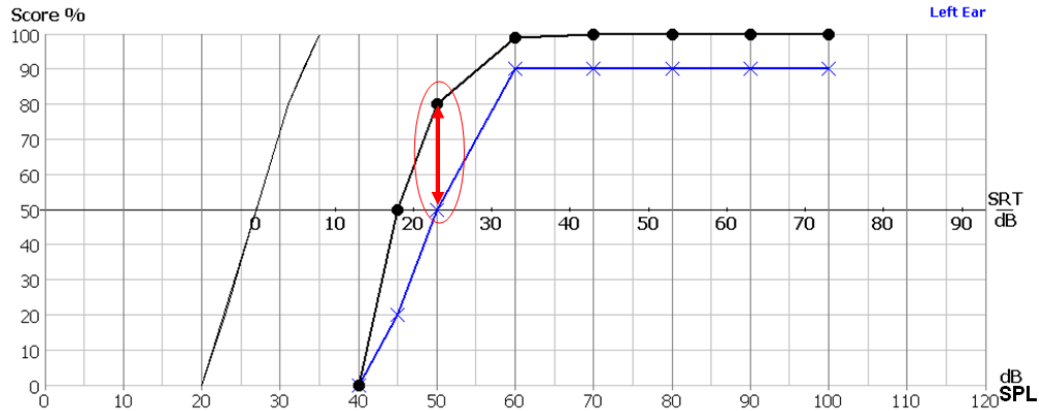
2) Le pourcentage d'intelligibilité.

Dans ce cas, il existe plusieurs méthodes de calcul et le législateur a laissé le choix de sa méthode à l'audicien.

Nous vous détaillons ci-après les trois principales méthodes internationalement reconnues.

2.1) La méthode S.R.T (Speech Reception Treshold).

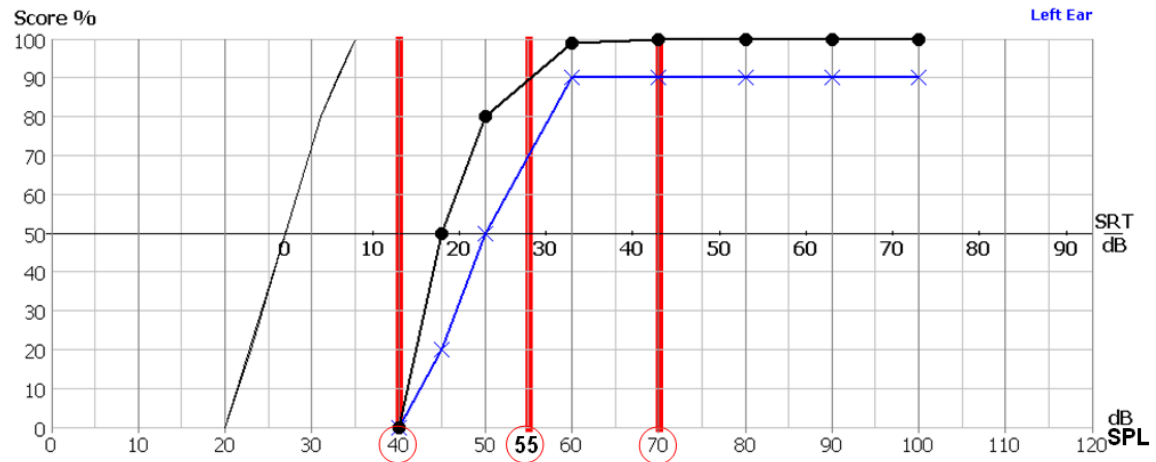
Pour cette méthode, on tient également compte, comme pour l'indice vocal du point où les courbes coupent la ligne des 50%, mais la différence se ne calcule pas en abscisse (en dB) mais bien en ordonnée (en %).



Dans cet exemple à la hauteur où la courbe blue (x) coupe la ligne des 50%, la courbe noire (●) se situe à 80 %. La différence entre les deux courbes est donc de 30%.

2.2) L'I.C.A (Indice de Capacité Auditive).

Pour ce calcul, on additionne les pourcentages d'intelligibilité à voix faible, voix moyenne et voix forte et on divise par trois.



Dans cet exemple :

- pour la courbe bleue (x), l'ICA est de $(0+70+90)/3 = 53\%$
- pour la courbe noire (●), l'ICA est de $(0+90+100)/3 = 63\%$

La différence entre les deux courbes est donc de 10%.

2.2) La grille d'intelligibilité du B.I.A.P (Bureau International d'Audio-Phonologie).

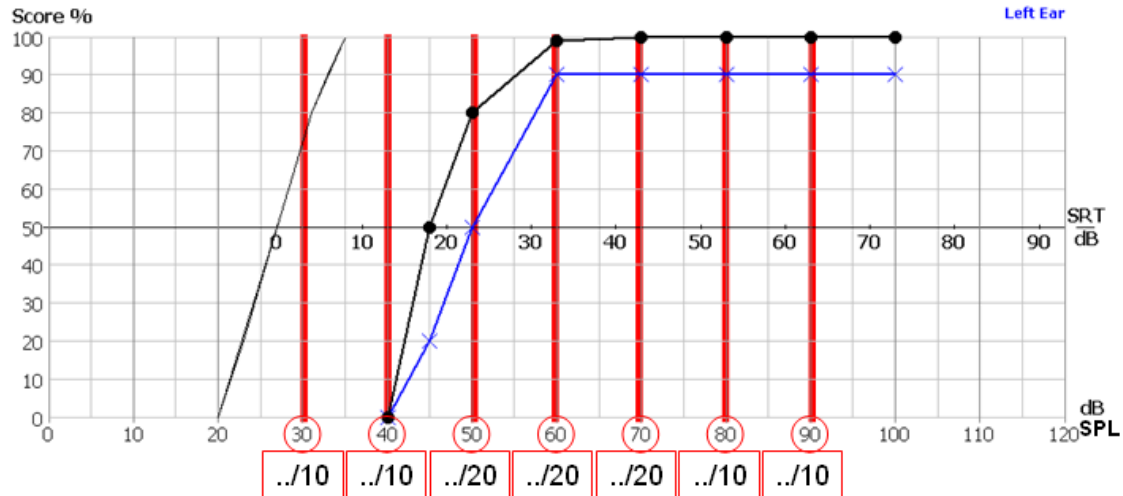
Pour ce calcul, il est nécessaire de réaliser sa vocale de 10 en 10 décibels entre 30 et 90 décibels.

On attribue à chacun des dix mots convenablement répété :

un point à 30, 40, 80 et 90 dB

deux points à 50, 60 et 70 dB

afin d'obtenir un total possible de 100%.



Dans l'exemple ci-dessus :

- la courbe bleue (x) obtient (0 à 30 dB, 0 à 40 dB, 10 à 50 dB, 18 à 60 et 70 dB et 9 à 80 et 90 dB) soit un total de 64%
- la courbe noire (●) obtient (0 à 30 dB, 0 à 40 dB, 16 à 50, 20 à 60 et 70 dB et 10 à 80 et 90 dB) soit un total de 76%

La différence entre les deux courbes est donc de 12%.